

Réaction d'Ensemble à l'interpellation de notre camarade Boualem Snaoui

Category: Droits - libertés

écrit par jmfouquer | 27 février 2014

Suite à son interpellation devant son domicile, mardi 25 février 2014, en fin de matinée, notre camarade Boualem SNAOUI, l'un des porte-parole départemental d' « Ensemble » emmené menotté, a passé près de 8 heures en garde à vue dans les commissariats de Deuil-la-Barre et d'Enghien.

Pour quelle raison ?

Une plainte déposée par René Taieb, candidat PS aux élections municipales de Montmagny, et responsable du CRIF pour le département, pour dégradation de ses affiches apposées sur les panneaux dédiés à la libre expression publique dans la commune de Montmagny et « incitation à la haine raciale ».

Or, Boualem Snaoui a apposé des affiches portant les mentions suivantes :

« En 4 ans, l'armée israélienne a détruit 12 000 maisons palestiniennes et déraciné 200 000 oliviers (rapport B'tselem, ONG israélienne) – Quel rapport avec la sécurité d'Israël ? »

« Des centaines de jeunes Israéliens sont emprisonnés parce qu'ils refusent de servir dans leur armée d'occupation. Exigeons leur libération ! »

« STOP à la collaboration avec le terrorisme d'état israélien »

« Pas un sou à l'occupant israélien »

Nous y voilà ! De la « haine raciale » ça ? M. Taieb ne supporte pas qu'on critique l'État d'Israël. Il faut savoir que notre représentant départemental mis en cause, a eu récemment l'occasion de proposer à M. Taieb un débat public et contradictoire sur, et que ce dernier s'est dérobé.

Le plus scandaleux dans cette histoire est cependant de

constater qu'en dépit de son identification précise, à travers des tracts saisis dans son véhicule, en tant que personne investie publiquement, la police nationale, en liaison avec les services du procureur, ont procédé à son arrestation et mis en garde à vue, alors qu'il était facilement joignable par les services concernés.

Nous refusons le détournement des missions de la police nationale à des fins politiques.

Nous tenons à dénoncer et à condamner les méthodes d'humiliation et d'atteinte grave à la dignité des militants des droits humains, et rappeler notre attachement à la liberté d'expression et d'opinion, que l'état doit garantir à tous les citoyens. La liberté d'affichage est constitutive d'une liberté fondamentale. C'est une pratique enracinée dans la tradition démocratique.

Déjà, les activistes pro-État israélien avaient tenté d'intimider les militants de la cause palestinienne qui menaient la campagne « Boycott, désinvestissement, sanction » (à l'égard d'Israël). Mais le tribunal de Pontoise a prononcé la relaxe de ces 7 militants le 20 décembre dernier. M. Taieb devrait s'en souvenir.

Contacts :

Gilles Monsillon : 06 73 68 86 33

Pierre Sandrini : 06 15 03 59 95